

- Pour diffusion immédiate

Un recul apparent pour la langue française qui inquiète

Regina le 26 octobre 2011 – Tout comme la *Fédération des communautés francophones et acadienne* (FCFA) du Canada, l'*Assemblée communautaire fransaskoise* (ACF) voit une tendance inquiétante en ce qui a trait à la place réservée à la langue française au sein de l'appareil fédéral. Nous cherchons constamment des indices permettant d'apprécier l'engagement du gouvernement fédéral envers la dualité linguistique. Tel que l'a indiqué la FCFA, « la nomination d'un nouveau vérificateur général qui, semble-t-il, ne parle pas le français s'ajoute à une liste grandissante de gestes qui signalent un recul de la langue française à plusieurs niveaux de la sphère politique et de la fonction publique. »

Certaines nominations faites récemment : le directeur des communications au bureau du premier ministre, un juge unilingue anglophone à la Cour suprême du Canada la semaine dernière, et maintenant le vérificateur général, sont des indices inquiétants car ces postes sont importants. Lorsque les nominations vont à des personnes unilingues nous nous demandons quelle place le gouvernement fédéral accorde-t-il à la dualité linguistique.

« Le fait que le Canada n'a pas eu de vérificateur général unilingue depuis deux décennies, que parmi les compétences requises pour ce poste il y a la nécessité de parler les deux langues officielles et le fait que cette dernière nomination suit plusieurs autres de personnes unilingues anglophones à des postes clés nous laissent songeur, » a dit le président de l'ACF Monsieur Paul Heppelle. « À un moment donné les Canadiens et Canadiennes vont se poser des questions en rapport à la dualité linguistique. C'est le rôle du gouvernement fédéral de montrer l'exemple en ce qui a trait aux langues officielles, une façon de donner l'exemple est en nommant des personnes bilingues à des postes clefs. »

« Au moins une personne parmi les deux juges nommées à la Cour suprême du Canada la semaine dernière étaient bilingue. Mais rappelons-nous que la chambre des communes avait adopté un projet de loi exigeant que toutes nominations au plus haut tribunal du pays doivent être des juges compétents dans les deux langues officielles du pays, » a conclu M Heppelle. « Comme nous le savons, cette loi n'a pas franchi l'étape du Sénat avant les dernières élections fédérales. »

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

-30-

Source :
Marc Masson
Directeur des communications
924-8532